



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incendies

Question écrite n° 85204

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'intérieur sur la décision de transférer la base aérienne de sécurité civile de Marignane vers Nîmes en 2017. Suivant les recommandations d'un rapport de l'Inspection générale de l'administration de mars 2012, il a été décidé de l'abandon du site de Marignane et du transfert de la BASC sur la base de Nîmes-Garons. Cette mesure a été annoncée sans concertation ni écoute des populations et des élus concernés. Il attire son attention sur le fait que ce rapport de l'Inspection n'a pas été rendu public, contrairement aux usages de ce corps concernant un sujet technique, que l'information et la compréhension par l'opinion de cette décision de transfert surprenante n'ont donc pu être assurées et demande de lui communiquer dans les plus brefs délais le rapport de l'IGA qui justifie cette décision. Il s'inquiète de l'absence de décisions qui devraient venir compenser les effets négatifs pour l'est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'éloignement de Nîmes. L'allongement du temps d'intervention des avions peut avoir de graves conséquences sur la propagation des feux et la mise en danger des biens et des vies. Il apparaît indispensable de mettre en place une base annexe sur Le Luc ou Cannes-Mandelieu pendant la saison des feux, comparable à celle qui existe en Corse. Compte-tenu des délais nécessaires pour aménager les lieux, prévoir les équipements indispensables et notamment les « pélicandromes », il lui demande de lui faire connaître très rapidement sa décision sur cette proposition. Il lui fait également part de son inquiétude concernant le renouvellement des avions de la sécurité civile. Des réflexions sont en cours depuis 2012 et diverses solutions ont été avancées aussi bien sur le type d'appareil que sur les formules possibles de financement de cet outil indispensable de solidarité nationale. Il l'interroge sur la solution d'un gros porteur de type Dash que le ministère aurait envisagé, mais là encore sans concertation et information des élus du sud de la France. Il lui demande donc de lui communiquer officiellement son choix et le calendrier de mise en œuvre, ainsi que de lui donner également les apaisements nécessaires sur les capacités en équipages de la BASC, puisque le syndicat des personnels navigants vient de dénoncer une baisse des effectifs de plus de 25 % au cours des dernières années, mettant en danger le fonctionnement normal de la base.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85204

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5363

Question retirée le : 5 avril 2016 (Fin de mandat)